

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes du secteur
de SAINT-LOUBES**

Séance ordinaire du 25 février 2021

L'an 2021, le 25 février à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis à la Maison pour Tous à Beychac et Cailleur, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Luc DUTRUCH, Philippe GARRIGUE, Olivier LAFEUILLADE, Cédric CHALARD, Pascal COURTAZELLES, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUK, José MARTIN, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie BRISSON, Sylvie FONTENEAU, Sylvie AYAYI, Céline BAGOLLE, Laetitia DA COSTA, Sybil PHILIPPE, Julie MOYA.

EXCUSEE :

Madame Alice PLATRIEZ ayant donné pouvoir à Madame Céline BAGOLLE
Monsieur Pierre SEVAL ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE

ABSENT :

Secrétaire de séance : Madame Laetitia DA COSTA

Date de convocation : 27/01/2021

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

**D. 2021-02- 08 : Assainissement collectif - demandes de subvention DETR 2021 et auprès du
Conseil Départemental - Réhabilitation du réseau assainissement**

Compte tenu de l'augmentation des eaux parasites dans les réseaux et afin de préserver le milieu naturel, la Communauté de Communes a décidé de réhabiliter une partie du réseau assainissement

A ce titre, en 2021, la collectivité lancera les travaux de réhabilitation suivants :

- Rue des Bryons à Saint Loubès
- Réhabilitation canalisation Rue de Marot à Saint Loubès
- Réhabilitation Rue Magellan à Sainte Eulalie
- Réhabilitation/étanchéité des regards à Montussan
- Réhabilitation/étanchéité des postes de relevage à Montussan
- Réhabilitation de la canalisation partie 1 (PR Postillon) à Montussan
- Réhabilitation Route de Sorbède vers Postillon à Montussan
- Réhabilitation Allée des Oiseaux vers Postillon à Montussan
- Réhabilitation Impasse Aubarède vers Postillon à Montussan
- Réhabilitation de la canalisation (le long du Canteranne) Partie urgente 1 à Beychac et Cailleur
- Réhabilitation de la canalisation (le long du Canteranne) Partie 2 à Beychac et Cailleur
- Réhabilitation/étanchéité des regards à Beychac et Cailleur
- Réhabilitation/étanchéité des postes de relevage à Beychac et Cailleur

Considérant que ces investissements du réseau d'assainissement permettront d'absorber toutes les eaux usées, d'éviter des rejets potentiellement catastrophiques en milieu naturel et de se préserver de pollutions diverses et variées.

Il est précisé qu'une subvention de l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et une subvention auprès du conseil départemental de la Gironde peuvent être obtenues. Le montant maximal de la subvention DETR se porte à 100 000 euros.

Considérant le plan de financement ci-dessous :

NATURE DES DEPENSES directement liées au projet	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant	%
Acquisitions foncières éligibles (selon opération) :		Aides publiques		
		Agence de l'eau Adour Garonne		
-		Etat (à détailler ci- dessous)		
Acquisitions immobilières éligibles (selon opération) :		- DETR	100 000.00	
		- réserve parlementaire		
-		Conseil régional		
Travaux		Conseil départemental	175 546.00	
Réhabilitation	1 666 660,00	Commune ou groupement de communes		
		Etablissements publics		
		Autres y compris aides privées :		
		Sous-total :	275 546.00	
		AUTOFINANCEMENT		
		- fonds propres	1 479 914.00	49.61 %
		- emprunts		
		- crédit-bail		
		- autres :		
-		Sous-total :	1 479 914.00	
TOTAL		1 755 460,00	TOTAL	1 755 460,00

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de

- Demander une subvention au titre de la DETR 2021, d'un montant de 100 000 euros pour la réhabilitation du réseau assainissement
- *Demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde,*
- Approuver le plan de financement ci-dessus
- Mandater Monsieur le Président pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Le conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Demander une subvention au titre de la DETR 2021, d'un montant de 100 000 euros pour pour la réhabilitation du réseau assainissement
- Demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde,
- Approuver le plan de financement ci-dessus
- Mandater Monsieur le Président pour signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention.

Fait à Saint-Loubès, le 26 février 2021

Le Président


Frédéric DUPIC



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr